



PARTENARIAT
STRASBOURG-VNF



CHARTE DE PARTENARIAT ENTRE LA VILLE DE **STRASBOURG** ET **VOIES NAVIGABLES DE FRANCE**

Strasbourg.eu
eurometropole

vnf
Voies
navigables
de France



2017-2020

SOMMAIRE

ÉDITO.....	3
PRÉSENTATION DU TERRITOIRE	4
LES SIGNATAIRES.....	6
Présentation des pilotes de la Charte.....	6
Présentation des partenaires de la Charte.....	8
ENJEUX ET OBJECTIFS	10
ORIENTATIONS THÉMATIQUES ET ACTIONS 2017 - 2020	11
1. Mieux connaître les potentiels des voies d'eau pour promouvoir un développement harmonieux.....	12
2. Permettre aux habitants et visiteurs de la ville de retrouver des relations privilégiées avec les voies d'eau.....	14
3. Développer l'économie strasbourgeoise via l'utilisation du transport par voie d'eau...	16
4. Développer les activités touristiques sur la voie d'eau et contribuer au rayonnement de Strasbourg.....	20
5. Clarifier et mettre à jour les interventions sur le Domaine Public Fluvial et ses abords	23
6. Contribuer à la protection de l'environnement tout en préservant l'attractivité des voies d'eau	25
7. Consolider une gestion hydraulique concertée.....	27
MISE EN ŒUVRE.....	28
Principes d'intervention	29
Domanialité et gestion.....	29
Gouvernance	29



ÉDITO

PARTENARIAT STRASBOURG – VNF

CONSTRUIRE ENSEMBLE LA VILLE FLUVIALE EUROPÉENNE DE DEMAIN

La Ville de Strasbourg et l'établissement public Voies navigables de France, gestionnaire du réseau fluvial et du domaine associé, unissent officiellement leurs forces pour relever le défi de porter Strasbourg au rang de « ville fluviale européenne ».

Souvent qualifiée de Venise rhénane, Strasbourg a une relation historique et intense avec le Rhin, l'Ill canalisée, la Bruche, les bassins du port et les autres canaux qui contribuent à la vie et au développement de la ville.

Notre partenariat ambitieux en faveur de la valorisation et du développement de la voie d'eau à Strasbourg montre une volonté forte de permettre aux Strasbourgeoises et Strasbourgeois d'intensifier et de diversifier leurs relations privilégiées avec l'eau, omniprésente à Strasbourg.

Ensemble, nous mettons en place une gouvernance nouvelle et innovante pour le développement de la vie fluviale à Strasbourg. C'est la condition nécessaire pour rendre encore plus efficaces nos projets et nos actions, que ce soit pour la reconstitution d'usages et de liens historiques et culturels entre la ville et l'eau, pour les valorisations patrimoniales, économiques, touristiques et environnementales des voies fluviales.

Nous avons également décidé de mettre l'accent sur l'émergence des nouveaux usages de la voie d'eau à Strasbourg. À nous d'être innovants pour développer de nouvelles activités logistiques, ludiques, sportives, culturelles et touristiques.

La démarche que nous initions se veut également très concrète et pragmatique. C'est la raison pour laquelle nous associons de nombreux acteurs de terrain que nous tenons à remercier : l'ADEUS, la SPL Deux-Rives, la SERS, CUS Habitat, Habitation Moderne et l'Office de Tourisme de Strasbourg et sa Région.

Loin d'être un aboutissement, cette Charte marque bel et bien un nouveau départ avec une ambition partagée et un cadre d'action clair. Soyez assurés de notre détermination à la mettre en œuvre afin que Strasbourg rayonne toujours plus.

Roland RIES
Maire de Strasbourg

Thierry GUIMBAUD
Directeur général de Voies navigables de France

PRÉSENTATION DU TERRITOIRE



GESTIONNAIRES DES COURS D'EAU

- Conseil Départemental du Bas-Rhin
- Conseil Régional du Grand Est
- Eurométropole de Strasbourg
- - - Eurométropole de Strasbourg (non domanial)

- État
- Port Autonome de Strasbourg
- Voies navigables de France

Le Rhin, l'Ill, la Bruche, le Rhin tortu, le Ziegelwasser, le Mulbach, l'Aar, ce fleuve, ces rivières et leurs affluents qui irriguent l'Alsace ont depuis toujours contribué à l'histoire, à la vie et au développement de Strasbourg, ville fluviale européenne.

Jusqu'au XIX^e siècle, la Ville et son hinterland éloignés du Rhin dangereux tant par ses crues que par sa navigabilité périlleuse, étaient attachés au potentiel de transport des autres cours d'eau. Ces derniers constituaient en effet un support du développement des échanges de matériaux entre villes et villages, montagnes, piémont et plaine.

Les corporations d'artisans se sont constituées à partir du XIII^e siècle et ont prospéré grâce à ces échanges : la corporation de l'Ancre, première dans l'ordre de préséance au conseil de la ville, avait le monopole de la navigation sur le Rhin entre Strasbourg et Mayence jusqu'en 1681. La situation privilégiée de Strasbourg en matière d'accès à l'eau a permis le développement dans le temps d'activités commerciales importantes comme les glacières ou les tanneries à la Petite France, et des loisirs nautiques ancrés comme les joutes nautiques ou la baignade en ville (Herrenwasser, Ponts couverts...).

L'endiguement du « Pater Rhenus » a initié l'évolution de ce système de transport fluvial déterminant du développement du territoire. L'industrialisation, la massification des flux de marchandises et la primauté du transport fluvial ont mené à la réalisation des canaux tant de la Marne au Rhin que du Rhin au Rhône.

Cet accroissement des échanges simultané au développement du potentiel du Rhin a conduit les autorités à déménager le port strasbourgeois, dès les années 1920, au plus près du fleuve.

L'organisation logistique de Strasbourg et de sa région s'en est trouvée profondément modifiée jusqu'à ce que le « tout routier » contribue à son alignement sur les organisations logistiques des principaux centres urbains européens.

C'est du port autonome de Strasbourg, héritier de la culture et de l'histoire du Port et des cours d'eau qui l'ont constitué qu'a été maintenue l'activité fluviale au centre de la ville. Avec Batorama, il permet depuis les années 1970 à des centaines de milliers de touristes de découvrir la ville vue de la voie fluviale.

Depuis quelques années, les voies d'eau Strasbourgeoises, régies par Voies navigables de France, voient renaître des activités de transports de marchandises. Des entreprises, utilisatrices de la voie fluviale plutôt que routière, échangent sans congestionner les mobilités en ville. Elles préservent aussi les chaussées dont l'usure est démultipliée par les passages de poids lourds génératrice de budgets d'entretien particulièrement onéreux.

Aujourd'hui Strasbourg réaménage les quais sud de la Grande Île. Ce projet offre l'opportunité de redécouvrir les relations entre la ville et ses cours d'eau qui l'irriguent depuis toujours.

L'Ill, écrivain du premier périmètre strasbourgeois classé au patrimoine mondial de l'UNESCO, pourra avec la reconstruction de la passerelle de la Petite France et le projet « Les quais autrement » reprendre part positivement à une vie quotidienne des Strasbourgeoises, des Strasbourgeois et de tous ceux qui découvrent et visitent la Grande Île.

Les utilités et usages des voies d'eau et des berges qui entourent Strasbourg restent à préciser. En effet, Strasbourg dispose de deux « boulevards fluviaux », bordés de nombreux espaces publics diversement accessibles. Ils constituent autant d'opportunités pour améliorer la qualité de vie dans la Cité, tant sur le plan environnemental, que de découverte, d'animation, d'événements, et concourir au développement touristique ou économique. Son irrigation et l'articulation permise par les voies d'eau avec son hinterland constituent une opportunité hors normes pour notre territoire d'inventer de nouvelles modalités pour mieux vivre ensemble nos cadres de vie.

Cette Charte de partenariat entre la Ville de Strasbourg et l'Établissement Public Administratif Voies navigables de France partage l'ambition d'une nouvelle gouvernance, unique et innovante pour Strasbourg, ville fluviale européenne.

LES SIGNATAIRES

PRÉSENTATION DES PILOTES DE LA CHARTE

VILLE DE STRASBOURG

Strasbourg.eu
eurometropole

La Ville de Strasbourg exerce ses compétences dans les domaines de la culture, de l'action sociale, de la jeunesse, du sport, des espaces verts et des forêts, du tourisme, de l'occupation du domaine public et de police, et bénéficie, comme toute commune de France, d'une clause générale de compétence.

Engagée depuis 1989 dans la lutte contre la pollution de l'air, Strasbourg est un modèle en France pour le développement d'un réseau de tramway et des modes de déplacement actifs (vélo, marche à pied). Pour autant, les pics d'alertes et de préventions à l'ozone et aux microparticules demeurent. De nouvelles mesures doivent être prises. Les deux «boulevards» fluviaux qui baignent la ville, les canaux qui la desservent au Nord et au Sud, les bassins qui mènent au Rhin et l'interface logistique et économique qu'est le Port Autonome de Strasbourg, permettent de construire des alternatives efficaces aux trafics des poids lourds et véhicules de livraison dans la Cité.

Les voies d'eau strasbourgeoises offrent aussi des potentiels de détente pour tous. Les lieux accueillant les péniches activités pourraient être développés et complétés par d'autres lieux d'habitat, d'espaces de loisirs destinés entre autres à la baignade urbaine, au street-fishing, aux balades en bateaux électriques sans permis, à l'accueil des plaisanciers, des avirons, des canoës et au retour des joutes traditionnelles.

Les classements de la Grande Île et depuis peu de la Neustadt au Patrimoine mondial de l'UNESCO rappellent que les cours d'eau constituent une part du patrimoine culturel strasbourgeois. Cette place toute particulière des voies d'eau dans la ville sera de nouveau explorée.

Ainsi la Ville attend des projets et opérations qui se réalisent à proximité ou bord à voies d'eau une réduction des pollutions liées aux transports et le développement d'usages ludiques, sportifs et culturels.

L'ambition de la Ville de Strasbourg vise à :

- Réunir l'ensemble des partenaires institutionnels concernés par les utilités des voies d'eau afin d'en garantir l'optimisation des usages,
- Prioriser ces utilités et arbitrer entre elles pour permettre le développement de l'usage partagé des voies d'eau en phase avec les enjeux de développement durable qu'elle soutient.

Ces deux objectifs fonderont la stratégie partenariale partagée que souhaite la Ville.

VOIES NAVIGABLES DE FRANCE



Voies navigables de France (VNF), Établissement Public Administratif depuis le 1^{er} janvier 2013, gère, exploite, modernise et développe un réseau de voies navigables constitué de 6 700 km de canaux et rivières aménagés, de plus de 4 000 ouvrages d'art et de 40 000 hectares de domaine public que l'établissement s'attache à entretenir et à valoriser. VNF s'appuie sur 4 700 collaborateurs organisés en un réseau de 7 directions territoriales, dont la Direction territoriale de Strasbourg.

La Direction territoriale de Strasbourg couvre six départements : Meurthe-et-Moselle, Moselle, Haut-Rhin, Bas-Rhin, Haute-Saône et Territoire de Belfort.

Elle gère et valorise un domaine public fluvial de près de 2 000 hectares.

Elle exploite, maintient et modernise plus de 200 ouvrages ainsi qu'un réseau de voies navigables de 490 km du bassin du Rhin supérieur.

Elle assure en outre la promotion du transport fluvial de marchandises, contribue au développement du tourisme fluvial et des activités nautiques, et exerce des missions dans le domaine de l'environnement.

En Alsace, l'établissement public assure en direct la gestion des canaux du Rhône au Rhin, de la Marne au Rhin, l'Ill dans sa traversée de Strasbourg et la partie française du Rhin.

L'État a par ailleurs confié à l'établissement la mission de développer les activités fluviales sur l'axe Rhénan, VNF contribue aux travaux de la Commission Centrale pour la Navigation du Rhin et de la Commission Internationale pour la Protection du Rhin. Ces engagements impliquent l'élaboration, en amont du fleuve, de stratégies, projets et actions qui permettront de contribuer au développement fluvial.

Pour atteindre ces objectifs, VNF peut engager toute action visant à :

- Développer et dynamiser le transport fluvial de marchandises et de personnes,
- Promouvoir l'ensemble des activités touristiques et commerciales existantes en liaison avec la voie d'eau,
- Valoriser l'image de la voie d'eau et de toutes ses fonctions,
- Valoriser le patrimoine que constitue le domaine public fluvial qui lui a été confié, et développer des revenus en vue de dégager des capacités de financement pour les travaux d'entretien et d'exploitation de la voie d'eau,
- Prendre en compte les enjeux fluviaux dans les documents d'urbanisme,
- Garantir une gestion optimale des espaces bord à voie d'eau ouverts au public, grâce à une répartition équilibrée des responsabilités.

Les services de VNF et de la Ville de Strasbourg se sont rapprochés sur plusieurs projets qui ont constitué le point de départ des échanges identifiant la nécessité de mettre en place une charte partenariale entre les deux structures. La nouvelle halte fluviale du Wacken et la perspective d'une plateforme logistique quai des pêcheurs pour le chantier d'aménagement des quais sud de la Grande Île résultent de ces coopérations.

LES SIGNATAIRES

PRÉSENTATION DES COSIGNATAIRES DE LA CHARTE

ADEUS



L'Agence
de Développement
et d'Urbanisme
de l'Agglomération
Strasbourgeoise

L'Agence de développement et d'urbanisme de l'agglomération strasbourgeoise (ADEUS) a vocation à intervenir dans les domaines de l'urbanisme, du développement et de l'aménagement, plus particulièrement, dans les domaines de l'habitat et du logement, du développement économique et social, du génie urbain, de la mobilité et des transports, des paysages, des loisirs, du tourisme, ainsi que de la coopération transfrontalière.

Elle constitue une plateforme d'échanges, un centre interdisciplinaire d'expertise, de ressources, d'études, de recherches et d'innovation, de conseils et d'assistance technique. Elle est engagée depuis 2016 dans l'élaboration d'un plan guide fluvial en partenariat avec VNF et le Port Autonome de Strasbourg.

SPL 2 RIVES

SPL
Deux—Rives
STRASBOURG

Créée en 2014, La Société Publique Locale des 2 Rives porte les projets suivants pour le compte de ses actionnaires la Ville de Strasbourg et l'Eurométropole de Strasbourg :

- L'aménagement de la zone d'aménagement concerté des Deux Rives (Quartiers Citadelle, Starlette, Coop, Port & Rives du Rhin du grand projet « Deux Rives / Zwei Ufer »),
- La rénovation et la gestion des Bains Municipaux de Strasbourg.

Elle réalise un niveau de commande dans le secteur bâtiment et travaux publics qui représente un potentiel intéressant pour l'intégration d'une logistique fluviale.

SERS



Créée en 1957, la Société d'Équipement et d'Aménagement de la Région de Strasbourg met en œuvre et accompagne des projets d'urbanisme et de construction élaborés par les instances publiques locales.

Elle opère sous le statut d'Entreprise Publique Locale (EPL) et agit comme un véritable outil de mise en œuvre du cadre de vie des citoyens et plus généralement des activités d'intérêt général relevant généralement de la compétence des collectivités territoriales.

Elle réalise un niveau de commande dans le secteur bâtiment et travaux publics qui représente un potentiel intéressant pour l'intégration d'une logistique fluviale.

CUS HABITAT



Opérateur historique de l'habitat social à Strasbourg, CUS Habitat gère près de 20 000 logements pour plus de 50 000 personnes logées dans 18 communes de l'Eurométropole. L'Office Public de l'Habitat emploie 486 collaborateurs dans 70 métiers, dont 2/3 dans ses services de proximité.

Avec 75 millions d'euros d'investissement réalisés en 2016, CUS Habitat mène une politique patrimoniale et locative résolument orientée vers le développement durable. Le potentiel qu'offre la logistique fluviale, notamment en matière d'approvisionnement et d'évacuation de matériaux de chantiers ou plus généralement de gestion des déchets, constitue une piste intéressante à développer. Ainsi, en s'impliquant dans cette démarche, CUS Habitat confirme son engagement en faveur du respect de l'environnement.

HABITATION MODERNE



Créée en 1951, la Société Anonyme d'Économie Mixte Habitation-Moderne propose une offre immobilière diversifiée dans la Ville et l'Eurométropole de Strasbourg et compte aujourd'hui près de 10 000 logements répartis aujourd'hui dans 22 communes de ce territoire et même – depuis peu – outre Rhin (Ville de Kehl).

De par son constant développement sur l'agglomération et l'entretien soutenu de son parc, elle assure un volant de commandes important dans le secteur bâtiment et travaux public, générant des flux de matériaux permettant d'envisager le développement d'une logistique fluviale.

Cette initiative rejoint pleinement les préoccupations et engagements environnementaux qui sont les siens pour toutes ses actions.

OFFICE DE TOURISME DE STRASBOURG ET SA RÉGION



L'Office de tourisme de Strasbourg et sa région accueille les visiteurs et promeut les activités touristiques de la ville et de la région. Il fournit de nombreuses informations pratiques aux voyageurs, comme des idées et des itinéraires de balades, mais aussi des informations sur les sorties, sur l'hôtellerie, la restauration...

En tant qu'unique structure d'accueil touristique, son rôle est prépondérant dans la valorisation des activités touristiques fluviales existantes et dans la promotion et la structuration des nouveaux usages.

ENJEUX ET OBJECTIFS

Les enjeux et objectifs autour desquels s'articulent les différentes actions sont les suivants :

- **Développement des voies d'eau** en cohérence avec les **politiques environnementales** (*transport fluvial, amélioration de la qualité des eaux et des milieux aquatiques...*) et de **prévention des risques d'inondations** ;
- **Développement économique des territoires** par l'utilisation des voies d'eau (*logistique fluviale pour les chantiers du BTP, plaisance et activités fluviales individuelles...*) ;
- **Définition d'un schéma général d'usage des voies d'eau et de ses abords** (*domanialité et entretien des berges, circulation sur les voies d'eau et stationnement le long des berges...*).

Ces enjeux sont déclinés en orientations thématiques, qui amèneront au cas par cas la création de conventions dédiées, en fonction des échéances et des budgets visés.



Promenade, parc du Heyritz, sur le canal du Rhône au Rhin à Strasbourg.

© Jonathan Suiz



ORIENTATIONS THÉMATIQUES ET ACTIONS 2017-2020



1

ORIENTATIONS THÉMATIQUES ET ACTIONS 2017 - 2020

MIEUX CONNAÎTRE LES POTENTIELS DES VOIES D'EAU POUR PROMOUVOIR UN DÉVELOPPEMENT HARMONIEUX

Les voies d'eau strasbourgeoises sont gérées par différents acteurs.

Cette Charte porte sur le domaine public fluvial navigable strasbourgeois géré par VNF, la Ville de Strasbourg, le Port Autonome de Strasbourg en secteur urbain et l'Eurométropole de Strasbourg au droit de la Médiathèque Malraux à Strasbourg. Elle envisagera aussi l'Aar dont la gestion est assurée directement par les services déconcentrés de l'État. Cette approche globale du domaine public fluvial dans les limites du ban communal de Strasbourg s'entend dans l'intérêt du développement et de la diversification de la vie fluviale, volonté affirmée par la Ville de Strasbourg dans le cadre de son partenariat avec VNF.

Cet ensemble de voies d'eau compose une série de potentiels à approfondir, dont le développement nécessite une organisation partagée.

L'Ill, écrin de la Grande Île, et ses deux écluses, gérées par VNF, sont connues de tous comme principal itinéraire des visites organisées en bateaux promenades toute l'année.

Elle accueille au Sud, quai des Pêcheurs, des bateaux activités, et ponctuellement, quai Saint-Étienne, des stationnements de péniches d'exposition.

Avec cette Charte, la Ville de Strasbourg, VNF et leurs partenaires s'entendent pour élaborer puis porter le développement d'activités logistiques, ludiques, sportives, culturelles et touristiques dans les lieux bord à voie d'eau en capacité de les accueillir.

Connaître les potentiels d'activités constitue une nécessité pour promouvoir et développer de manière harmonieuse les voies d'eau. Dès lors, il sera recherché des complémentarités entre les projets portés par les différents opérateurs bord à voie d'eau et dans leurs environnements. Afin de contribuer à l'attractivité et au dynamisme de Strasbourg, il sera tenu compte des saisonnalités touristiques, mais aussi des risques liés aux inondations.

DÉFINIR UN **SCHÉMA GÉNÉRAL** D'UTILITÉ ET D'USAGES DE LA VOIE D'EAU ET DE SES ABORDS

L'élaboration du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal a été l'occasion d'appréhender de manière partenariale cet enjeu.



Diversité des usages de la voie d'eau. Ici, un bateau logement et un bateau de plaisance, quai Jacoutot à Strasbourg.

Les voies d'eau sont disponibles, leurs usages possibles sont nombreux. Ceux-ci peuvent induire des conflits et comprennent des enjeux en termes de sécurité. Pour les prévenir, les signataires de la Charte conviennent de la nécessité de définir un schéma d'utilité et d'usages de la voie d'eau et de ses abords.

Ce schéma articulé au document d'urbanisme précisera les utilités possibles des voies et de leurs abords. Elles pourront être en continuité avec les fonctions urbaines immédiatement riveraines, mais aussi différentes, voire en rupture pour créer des rythmes de vie et des vues et pratiques alternées et différenciées de la ville.

ACTIONS 2017 - 2018

- Validation de la cartographie des usages de l'Ill autour de la Grande Île et des bassins de jonction entre les canaux du Rhône au Rhin et de la Marne au Rhin.
- Élaborer un schéma directeur d'accueil des bateaux à passagers, des bateaux croisières, barges ou péniches hôtel.
- Élaboration d'un plan-guide fluvial des usages de la voie d'eau via l'ADEUS.
- Production de communications qui mettront en perspective les événements à Strasbourg – Ville fluviale, les itinéraires voies d'eau empruntables en canoë...
- Ouvrir quelques nouveaux emplacements à des bateaux stationnaires accueillant des activités choisies via des appels à projets.

ACTIONS 2018 - 2019

- Finalisation articulée avec les documents d'urbanisme du schéma général d'utilité et d'usages de la voie d'eau et de ses abords.



© Voies navigables de France

2

ORIENTATIONS THÉMATIQUES ET ACTIONS 2017 - 2020

PERMETTRE AUX POPULATIONS DE LA VILLE DE RETROUVER DES **RELATIONS PRIVILÉGIÉES** AVEC **LES VOIES D'EAU**

Cet objectif guidera les interventions de la Ville de Strasbourg, de VNF, des opérateurs, et de ceux qui interviennent bord à voie d'eau et dans des périmètres qui seront précisés au regard des potentiels identifiés.

Concrètement, la mise en valeur des itinéraires de déplacements actifs sur les berges ou à proximité sera envisagée en termes d'aménagements priorisant la relation à l'eau et améliorant la lisibilité des accès et des itinéraires possibles. Elle pourra s'effectuer en recourant à des événements sportifs, à des interventions artistiques...

Ces interventions mettront en perspective des lieux, des œuvres ou éléments de mobiliers urbains, voire d'anciens équipements industriels disposés bord à voie d'eau comme autant de jalons de la culture fluviale strasbourgeoise.

→ Un schéma directeur d'aménagement et de valorisation des voies d'eau et de leurs abords en ville contribuera à définir les lieux où il sera possible de rencontrer le milieu aquatique dans les années à venir.

- Ce schéma précisera les modalités qui permettront d'améliorer la qualité des eaux.
- Cette amélioration facilitera les pratiques sportives et ludiques dans et aux abords des voies d'eau. Elle visera par exemple la reconstitution de secteurs de baignades urbaines dans l'III.

La diversité ludique et des outils de sensibilisation aux valeurs de l'eau et de ses nombreux usages en ville sera privilégiée. L'ambition sera de permettre :

- Aux populations de retrouver de la proximité aux voies d'eau, des relations aux cycles de l'eau ;
- Avec les générations futures de prendre la mesure des enjeux des préservations et évolutions dans cette période de changement climatique.

ENCOURAGER LES NOUVEAUX USAGES LIÉS À L'EAU

Cette Charte encourage l'émergence des nouveaux usages liés à l'eau à Strasbourg. Potentiellement multiples, ils viseront en particulier les loisirs et animations sur et autour de la voie d'eau ainsi que l'évènementiel sportif et culturel.

Outre le chantier en cours sur les quais sud de l'Ill, les signataires ambitionnent d'étendre l'appropriation des berges et des voies d'eau d'ici 2020 par des usages individuels et collectifs de plusieurs natures. Les périodes de mars à octobre sont propices au développement d'activités grand public.

Pour autant, dans certains lieux tels que les bassins situés autour de la presqu'île Malraux ou le Rhin aux abords du Jardin des Deux Rives pourraient se voir constituer bord à voie d'eau des activités pérennes.

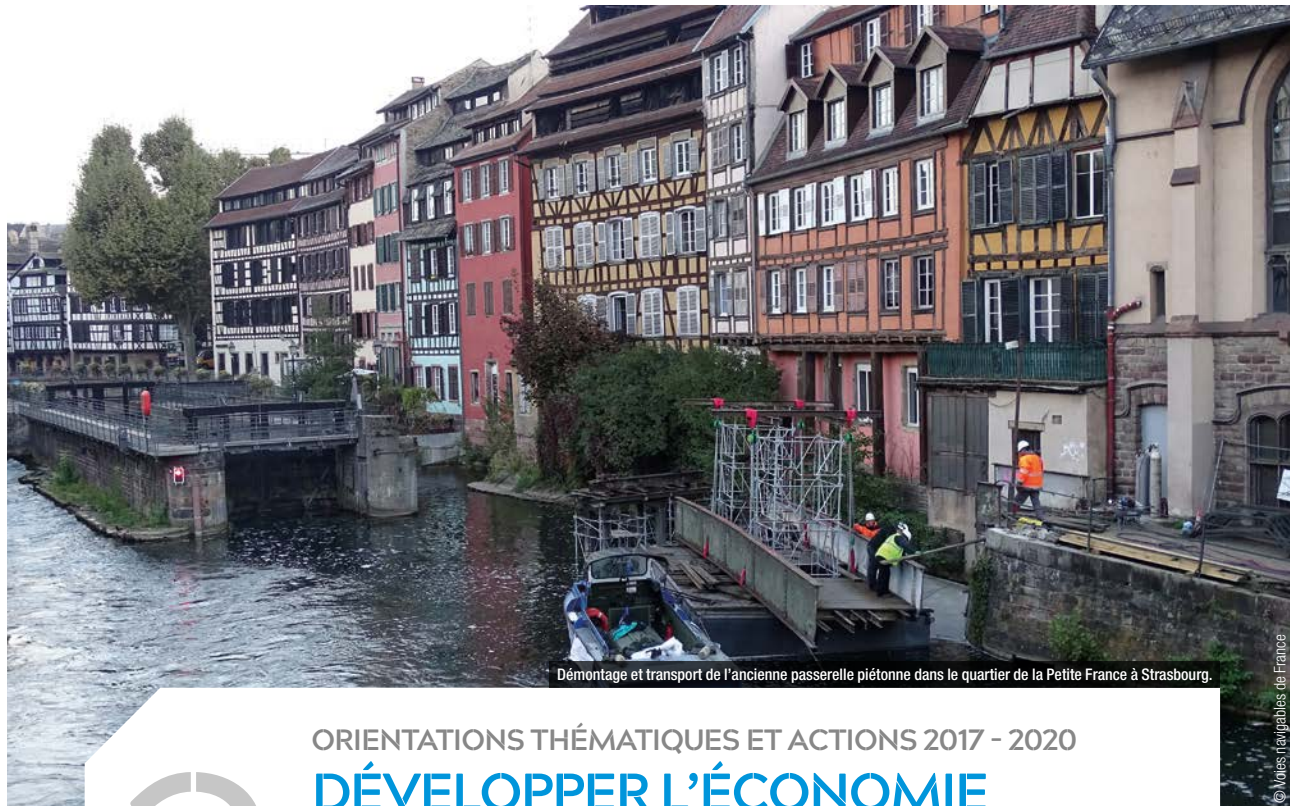
De la presqu'île Malraux aux Rives du Rhin en passant par les môles Starlette et Citadelle, l'eau participe à une continuité urbaine en voie d'accomplissement. Omniprésente entre la Grande Île et la Neustadt classées au patrimoine mondial de l'UNESCO, elle contribue à leur articulation. Dans de nombreux lieux de la ville, l'eau pourra servir de pivot pour des itinéraires ou manifestations culturelles.

ACTIONS 2017 - 2018

- Réaliser un aménagement concerté des quais sud de l'Ill privilégiant un rapport réinventé avec l'eau ;
- Reconstruire la passerelle piétonne de la Petite France ;
- Identifier les lieux utilisables pour des pratiques temporaires ou pérennes comme la baignade urbaine, articulées ou pas à des potentiels de sensibilisation aux enjeux des cycles de l'eau ;
- Mettre en place des expérimentations d'usages pour mesurer l'adhésion des citoyens et l'attractivité de lieux potentiellement dédiés au street-fishing, stand-up paddle, compétitions de natation, joutes nautiques... ;
- Soutenir les initiatives culturelles temporaires ou pérennes qui mettront en valeur l'identité fluviale strasbourgeoise et participeront à prendre la mesure des enjeux des préservations et des évolutions à soutenir dans cette période de changement climatique.

ACTIONS 2018 - 2019

- Finalisation articulée avec les documents d'urbanisme du schéma général d'utilité et d'usages de la voie d'eau et de ses abords.



3

ORIENTATIONS THÉMATIQUES ET ACTIONS 2017 - 2020

DÉVELOPPER L'ÉCONOMIE STRASBOURGEOISE VIA L'UTILISATION DU TRANSPORT PAR VOIE D'EAU

Développée sur ses voies d'eau, Strasbourg dispose d'un lien historique avec la batellerie. La Ville de Strasbourg souhaite avec VNF contribuer à la reconstitution d'une filière fluviale innovante en France et en Europe.

Les Pays-Bas, la Belgique et l'Allemagne ont pris de l'avance dans ce domaine alors que la France dispose du premier réseau navigable européen en terme de longueur.

Strasbourg, capitale du Grand Est, et VNF engageront les échanges avec la Région qui réfléchit également à cette reconstitution.

Dans ce cadre, les signataires s'engagent à l'instar de l'expérience d'aménagement des quais sud de la Grande Île à mobiliser autant que possible la commande publique, pour soutenir le transfert modal au profit de la voie d'eau.



MOBILISER LA COMMANDE PUBLIQUE

Pour réduire les pollutions de l'air et sonores ainsi que l'usure des voiries et leurs charges d'entretien, la voie d'eau offre un potentiel immédiat dès lors qu'elle est investie.

Les prestataires de chantiers urbains génèrent des transports de marchandises très largement routiers. Or Strasbourg est irriguée par ses voies d'eau qui offrent la possibilité de clauses fluviales dans ces commandes.

ACTIONS 2017 - 2018

- Intégration d'une clause environnementale logistique voie d'eau dans les marchés publics de la collectivité et de ses partenaires quand cela semble opportun.
- Consécutivement, Strasbourg peut ambitionner de réduire par transfert modal les trafics poids lourds générateurs de congestion urbaine et de pollutions de l'air.
- Mobiliser les opérateurs bord à voie d'eau, afin qu'ils recourent à une logistique voie d'eau qu'il s'agisse des marchés publics de la Ville et de l'Eurométropole de Strasbourg, des co-signataires de la Charte ou d'opérations privées.
- Définition de la relation « ville – voies fluviales » des ZAC de la SPL Deux-Rives. Préfiguration d'utilités et usages de la voie d'eau et de ses abords.

ACTION 2018 - 2019

- Engager les opérateurs publics et privés dans des approches combinées de massification des flux transportés.
- L'initiative des quais sud s'est articulée avec la réalisation par VNF et la Ville de Strasbourg, d'une plateforme logistique quai des Pêcheurs.
- L'évaluation de l'expérience sera effective dans les 12 mois. Il sera alors convenu des modalités pour la porter à connaissance aux acteurs du Bâtiment et des Travaux Publics ainsi qu'aux collectivités « mouillées » en vue de développer ces pratiques.
- L'expérimentation de la plateforme logistique fluviale quai des Pêcheurs initiée avec l'aménagement des quais sud de la Grande Île devrait se poursuivre avec les projets d'aménagement de la Krutenau et en particulier celui de la Manufacture des Tabacs, voire celle des Bains Municipaux.

ACTION 2017 - 2020

- L'évaluation continue des usages de l'outillage logistique urbain quai des Pêcheurs. Cette évaluation sera d'autant plus opportune que la plateforme servira aussi à l'expérimentation d'une logistique douce du dernier kilomètre vers la Krutenau et la Grande Île.

LOGISTIQUE URBAINE

L'intention est de promouvoir le transport fluvial pour des trafics urbains de courte distance articulés au centre-ville de Strasbourg et au Port Autonome de Strasbourg.

L'objectif est d'aboutir à un modèle de la logistique du dernier kilomètre. Deux expérimentations au moins pourront être menées d'ici 2020 en partenariat avec les acteurs de la vie économique locale dans la Krutenau et la Grande Île. Dans ce cadre également, les dispositions seront prises, pour permettre le développement d'expérimentation de livraisons et commercialisations de proximité comme celle menée depuis août 2017 par l'*îlot de la Meinau*.

Cet ensemble d'actions contribuera à la création d'emplois non délocalisables en termes logistiques (*batellerie, manutention...*), en termes de maintenance et d'exploitation des bateaux et des voies d'eau.

ACTIONS 2017 - 2019

- Lancement d'une étude sur la logistique urbaine utilisant la voie d'eau à Strasbourg.
- Solliciter les collecteurs, gestionnaires et valorisateurs des déchets pour étudier les alternatives fluviales aux logistiques routières des déchets produits à Strasbourg et en transit via Strasbourg (A35...) à destination du Port.
- Développer les expérimentations d'activités commerciales bord à voie d'eau (*îlot de la Meinau...*).

AMÉNAGER ET PRÉSERVER DES POINTS DE DESSERTE

Il conviendra de préserver les emprises foncières bord à voie d'eau susceptibles d'accueillir des plateformes logistiques fluviales temporaires ou pérennes.

ACTIONS 2017 - 2018

- Cartographier les emprises foncières qui permettraient l'implantation de plateformes logistiques fluviales temporaires ou pérennes dans la ville. Les résultats de cette production intégreront autant que possible les opérations d'urbanisme en cours et serviront dans les modifications ou révisions des documents réglementaires, prévisionnels et prospectifs.
- Formaliser l'ensemble dans le schéma d'aménagement des voies d'eau et de leurs abords.

VALORISER LES EXPÉRIENCES NOUVELLES

La Ville de Strasbourg et VNF partagent l'ambition que cette communication opérationnelle participe directement au développement des activités de transport fluvial au sein, vers et de l'agglomération.

Les signataires de la Charte souhaitent que les entreprises utilisatrices de sites bord à voie d'eau étudient les perspectives de transfert modal vers la voie d'eau.

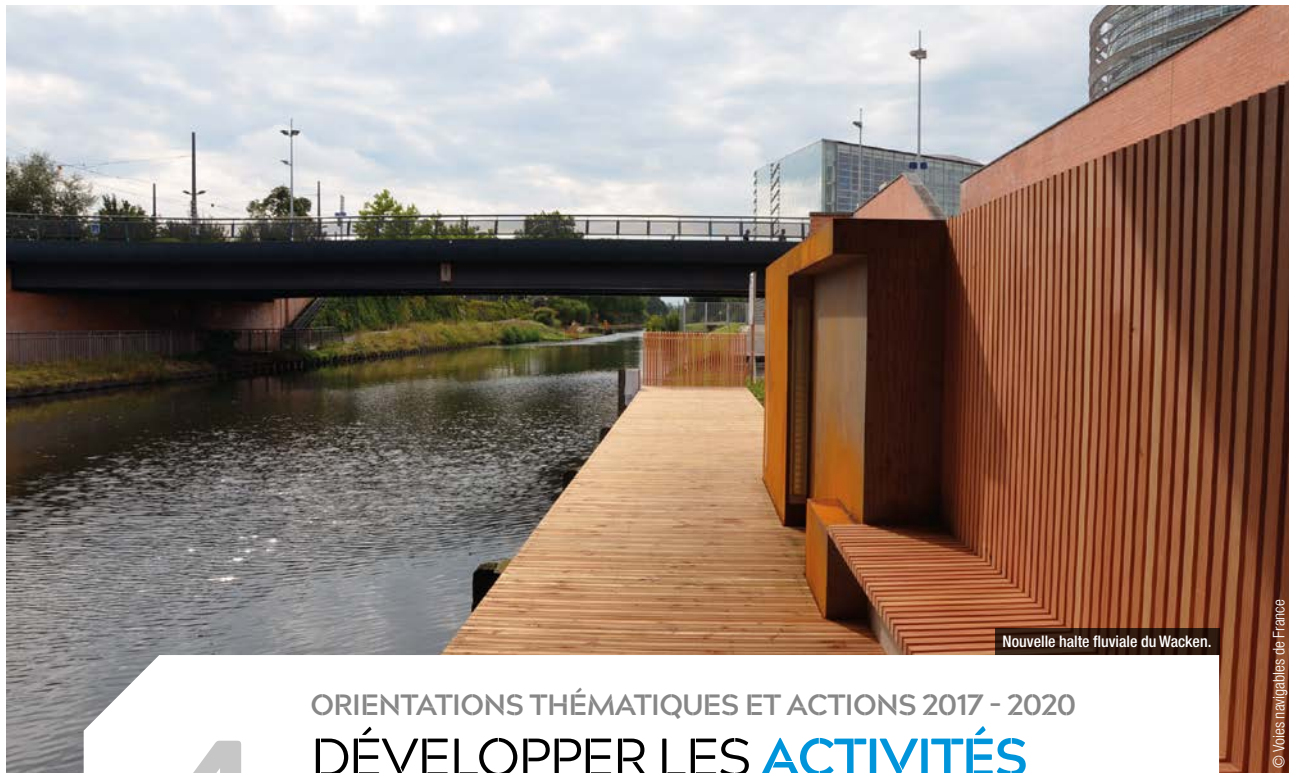
Les résultats de ces études pourront être portés à connaissance de la Région Grand Est afin d'intégrer le Schéma Régional d'Aménagement de Développement Durable et Equilibré du Territoire (SRADDET).

ACTION 2017 - 2018

- Dans le cadre du SRADDET, proposer le soutien à des études de développement de la logistique par voie d'eau.
- Mobilisation des opérateurs du BTP et des collectivités intéressées par le devenir et les potentiels des voies d'eau.

ACTION 2018 - 2019

- Définition d'un premier « porter à connaissance » des résultats de l'évaluation de l'opération logistique fluviale réalisée pour l'aménagement des quais sud de la Grande Île.



4

ORIENTATIONS THÉMATIQUES ET ACTIONS 2017 - 2020

DÉVELOPPER LES **ACTIVITÉS** **TOURISTIQUES** SUR LA VOIE D'EAU ET CONTRIBUER AU **RAYONNEMENT DE STRASBOURG**

Le tourisme est un secteur clé de l'attractivité strasbourgeoise. Il participe directement à la reconnaissance internationale de Strasbourg, capitale de l'Europe.

Les voies d'eau accueillent plusieurs événements et activités pour les visiteurs et touristes. Les développer à Strasbourg permettra d'élargir et de diversifier l'offre de la destination. Adaptés à chaque saison, ils constitueront des produits alternatifs, éphémères ou plus pérennes.

Ainsi pour répondre aux besoins d'hébergement en période d'affluence (marché de Noël, Strasbourg mon amour...), il sera possible de s'appuyer sur des flottes existantes ou à créer. Elles pourront stationner dans des espaces dédiés.

Des produits et événements autour d'usages historiques ou novateurs des voies d'eau (bateaux électriques, stand-up paddle, canoë, aviron, joutes, street-fishing...) pourront trouver des places pour s'exprimer.

Les artistes pourront être contributeurs de dynamiques dans des espaces bord à voies d'eau qui deviendront autant de lieux d'expérimentation.

Ces lieux seront identifiés entre Strasbourg-VNF et les partenaires opportuns.

Leurs usages seront envisagés au cas par cas pour tenir compte des dispositions en termes de sécurité.

IMPLANTATION DES CROISIÉRISTES

Strasbourg est mouillée par le Rhin. Ce fleuve est support d'activités touristiques multiples. Les croisiéristes du monde entier y ont développé leurs implantations depuis plusieurs années et la demande est croissante.



La Ville de Strasbourg et VNF souhaitent accueillir les croisiéristes dans les meilleures conditions. Ils souhaitent qu'ils puissent accéder aux multiples offres de visites et de découvertes de la ville.

Leurs produits pour la plupart « all-in » permettent à des centaines de milliers de touristes de découvrir Strasbourg, capitale de l'Europe, et la Grande Île.

Cependant l'absence d'équipement du Rhin côté français conduit des bateaux de 135 m à l'accostage en rive allemande, réduisant d'autant le potentiel visiteur de Strasbourg (*d'environ 100 000 visiteurs par an*).

Pour consolider la dimension de Strasbourg – ville fluviale, Strasbourg et VNF ont l'intention de mobiliser leurs partenaires et les tours-operators, pour préciser les modalités de mise en œuvre de visites fluviales de bateau à bateau pour les croisiéristes. Seront ainsi étudiées les possibilités de substitution de navettes fluviales aux autobus de tourisme des croisiéristes. Elle associera les entreprises dont les bateaux accostent dans les bassins du Port Autonome de Strasbourg et ceux de la façade strasbourgeoise du Rhin.

Par ailleurs, les créations de sites nouveaux pour l'accostage des paquebots fluviaux seront étudiées dans l'objectif d'accroître l'offre existante et la qualité d'accueil.

ACTIONS 2018 - 2019

- Étude des potentiels de substitution de navettes fluviales aux autobus de tourisme qu'utilisent les croisiéristes qui accostent dans les bassins du Port.
- Étude de marché en perspective de la réalisation d'apportement de bateaux de croisière de 135 m sur les berges strasbourgeoises du Rhin.

DÉVELOPPER L'OFFRE D'ACCUEIL DE LA PLAISANCE

L'intégration de la dimension fluviale dans la politique touristique de Strasbourg inclut aussi des perspectives pour la plaisance fluviale.

Strasbourg est accessible par le Rhin et par ses canaux. Les plaisanciers sans permis qui louent leurs embarcations dans le nord de l'Alsace et sur la Sarre comme ceux avec permis qui viennent des Pays-Bas, de Belgique, d'Allemagne, de Suisse font face à ces difficultés pour accéder à la ville du fait de la pénurie d'équipements d'accueil dans l'agglomération.

→ C'est la raison pour laquelle la Ville de Strasbourg et VNF pourront étudier les possibilités de création d'un port de plaisance et de haltes nautiques à la Citadelle, aux abords de l'Île Stella, sur la darse du Fort Hoche et à livrer dans les trois années les haltes du Wacken et du Finkwiller ainsi que de renforcer les services aux plaisanciers aux haltes place de l'Étoile et quai des Pêcheurs.

ACTIONS 2017 - 2018

- Création de haltes nautiques courte durée au Wacken, à Finkwiller et études pour extension du dispositif à Étoile et quai des Pêcheurs.
- Étude des potentiels de plaisances à hauteur de la Citadelle, de l'Île Stella et du Fort Hoche.
- Réflexion sur la faisabilité de la création d'un port de plaisance à Strasbourg.

VALORISATION ET ÉVÉNEMENTIEL



L'évènementiel fluvial ou bord à voie d'eau s'avère particulièrement attractif comme le démontrent les actions menées par la Ville l'été aux abords de la Médiathèque Malraux et de la Cité de la Musique et de la Danse.

Les voies d'eau et leurs abords susceptibles d'être mis en valeur par des événements de ce type sont nombreux.

Par ailleurs, Strasbourg peut reconstituer une partie de son identité fluviale en développant l'évènementiel sur et aux abords de l'eau, par exemple en redonnant une place aux joutes nautiques.

ACTIONS 2017 - 2020

- Réorganisation à Strasbourg d'un calendrier annuel de joutes nautiques internationales.
- Réalisation et communication d'un calendrier des événements bord à voie d'eau destiné aux navigateurs, plaisanciers et amateurs.



5

ORIENTATIONS THÉMATIQUES ET ACTIONS 2017 - 2020

CLARIFIER ET METTRE À JOUR LES INTERVENTIONS SUR LE **DOMAINE PUBLIC FLUVIAL** ET **SES ABORDS**

Qu'il s'agisse des conventions de superposition de gestion, des autorisations d'occupation temporaire, des conventions d'occupation temporaire... la diversité des pratiques s'avère complexe à articuler entre VNF et la Ville de Strasbourg.

L'objectif de clarification des interventions sur le domaine public fluvial et ses abords nécessite des adaptations. Pour cela, Strasbourg et VNF devront coordonner leurs moyens d'intervention.



CLARIFIER ET HARMONISER LES RÔLES DE CHACUN

Cela permettra de constituer des niveaux de service au regard des enjeux et des objectifs de développement de l'activité touristique et économique et des besoins des différents projets, tout en définissant le rôle de chacun.

ACTION 2017 - 2018

- Mise à jour des conventions bipartites de gestion des berges et d'entretien des espaces verts sur le ban communal de Strasbourg.
- La démarche visera à rendre cohérentes les attentes des deux puissances publiques pour permettre la transparence vis-à-vis des opérateurs candidats aux appels d'offres pour utiliser les espaces disponibles.
- Elle permettra également de lutter plus efficacement contre les occupations illégales du domaine public, aussi bien terrestre que fluvial.

PARTAGER LES DONNÉES

Un tel projet implique le partage des données des systèmes d'information géographique des signataires de la Charte pour ajuster au mieux ces fonctions en tenant compte aussi des services existants bord à voie d'eau.

La présence des réseaux d'eau et d'électricité est en effet nécessaire pour plusieurs activités.

ACTION 2017 - 2018

- Signature d'une convention de partage des données des systèmes d'information géographique entre Strasbourg et VNF.



6

ORIENTATIONS THÉMATIQUES ET ACTIONS 2017 - 2020

CONTRIBUER À LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT TOUT EN PRÉSERVANT L'ATTRACTIVITÉ DES VOIES D'EAU

La qualité de l'air constitue un enjeu dont la Ville de Strasbourg s'est emparée de manière innovante en 1989. Chaque franchissement des seuils d'information puis d'alerte aux pollutions de l'air génère des débats sur l'objectif de réduction des émissions polluantes, liées en particulier à la congestion urbaine routière.

Les voies d'eau strasbourgeoises constituent un réseau disponible pour supporter des alternatives plus écologiques à plusieurs trafics poids lourds.

Ainsi, les transitaires qui rejoignent la plateforme logistique rhénane en provenance de l'hinterland « mouillé » de Strasbourg ou le transport des déchets traités et valorisés par les entreprises localisées dans le Port, pourraient potentiellement utiliser pour un certain nombre les voies d'eau.

→ Les objectifs de réduction des pollutions de l'air et sonore, de réduction du bilan carbone pour les opérations de transports et industrielles, conduiront la Ville avec VNF et leurs partenaires, à mettre en place des dispositifs de transfert modal vers la voie d'eau, de flux d'origine ou à destination de Strasbourg, dans le cadre d'une réflexion sur la logistique urbaine et du transit urbain.

La réduction des pollutions de l'air, en favorisant le transfert modal vers les voies d'eau, s'effectuera en conformité avec les dispositifs définis dans le SCOTERS (Schéma de cohérence territoriale de la région de Strasbourg) et en cours d'élaboration dans le SRADDET (Schéma Régional d'Aménagement et de Développement Durable et Équilibré du Territoire) que construit actuellement la Région Grand Est.



Cultiver l'identité verte de Strasbourg en garantissant la continuité écologique et paysagère.

RETROUVER LES CONTINUITÉS ÉCOLOGIQUES

Les cosignataires s'engagent à favoriser la biodiversité le long des voies d'eau et à envisager toutes les mesures qui permettront d'assurer les continuités écologiques.

Les ouvrages hydrauliques de régulation peuvent constituer un obstacle aux itinérances de la faune piscicole. Une réflexion dans le cadre de la rénovation de ces ouvrages sera menée pour améliorer cette continuité écologique.

ACTION 2017 - 2018

- Partager l'état des lieux sur la franchissabilité piscicole de Strasbourg et sur les moyens de l'améliorer.

AMÉLIORER LA QUALITÉ DE L'EAU

Pour des raisons d'hygiène évidentes, le rejet dans le milieu des eaux usées est interdit.

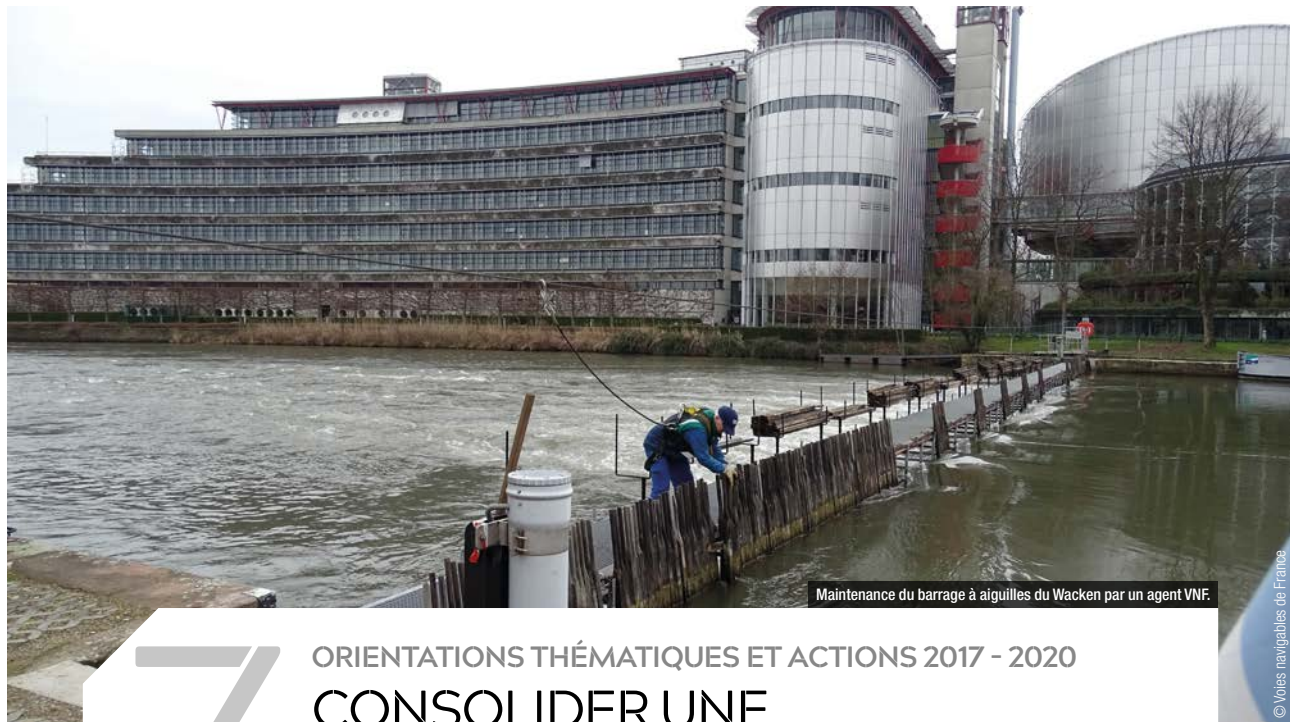
La Ville de Strasbourg et VNF, conscients de la diversité de ces rejets, définiront avec les services concernés un plan de gestion de ces eaux. À l'instar de l'équipement en cours quai des Pêcheurs, Strasbourg et VNF engageront les échanges avec les propriétaires et exploitants des bateaux pour qu'avant toute installation ait été validé leur système d'assainissement. En tant que de besoin des démarches similaires seront engagées pour mettre fin aux rejets dans le milieu aquatique des zones immobilières proches des voies d'eau.

ACTION 2017 - 2018

- Définir le plan de mise en salubrité des voies d'eau par rapport aux rejets d'eaux usées.

ACTION 2018 - 2020

- Mise en œuvre du plan.



© Voies navigables de France

7

ORIENTATIONS THÉMATIQUES ET ACTIONS 2017 - 2020

CONSOLIDER UNE GESTION HYDRAULIQUE CONCERTÉE

Située à la confluence de plusieurs cours d'eau, la Ville de Strasbourg souhaite consolider une gestion hydraulique concertée.

Elle pourra trouver une déclinaison, en particulier dans le Plan de Prévention des Risques d'Inondation soumis actuellement à l'enquête publique, ou dans la Stratégie Locale de Gestion du Risque Inondation (SLGRI).

Dans cette première Charte de partenariat, Strasbourg et VNF souhaitent mettre en perspective leur ambition de partager régulièrement sur les zones d'expansion de crues, les ouvrages hydrauliques, le maintien du fil d'eau...

L'enjeu du maintien de la ligne d'eau et de la gestion des hautes-eaux nécessitera un travail partenarial sur les ouvrages hydrauliques gérés par VNF. Ils jouent, en effet, un rôle important dans la gestion des cours d'eau qui convergent vers ce territoire.

La loi du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique (GEMAPI) crée une compétence ciblée et obligatoire relative à la gestion des milieux aquatiques et de prévention des inondations, et l'attribue aux communes et à leurs groupements.

→ Un cadre technique sera défini puis mis en œuvre pour partager sur ces questions. Il permettra de formuler les enjeux et problématiques avant d'envisager les solutions possibles puis adéquates.

→ À ce titre, la prise en charge des études en vue de leur renouvellement pourra faire l'objet de conventions partenariales entre les signataires de la Charte.

→ Pour faire face à cette nouvelle problématique, une approche concertée entre la Ville de Strasbourg et VNF apparaît indispensable et fera l'objet d'un groupe de travail spécifique.



MISE EN ŒUVRE

PRINCIPES D'INTERVENTION

Le partenariat convenu dans cette première Charte entre la Ville de Strasbourg, VNF et leurs partenaires a vocation à être renouvelé avec le prochain exécutif élu en 2020 ou 2021.

Cette Charte est ouverte aux partenaires publics qui ambitionnent le développement des voies d'eau. Elle pourra faire l'objet d'avenants pour intégrer leurs propositions et contributions à la réussite de cet objectif.

Les actions qui sont signifiées dans le document constituent des perspectives qui illustrent les potentiels du partenariat. Préalablement à toute mise en œuvre, elles feront, si nécessaire, l'objet de conventionnement.

Le principe qui prévaut sera la concertation entre signataires pour tout ce qui a trait au devenir et usages des voies d'eau et de leurs abords.

DOMANIALITÉ ET GESTION

La mise en œuvre de la Charte aboutira à une gestion optimisée de la voie d'eau en ce sens qu'elle s'effectuera après avoir entendu et autant que possible intégré les attentes des parties signataires.

L'optimisation de la gestion domaniale du domaine public fluvial et public strasbourgeois riverain permettra en particulier d'harmoniser la tarification des redevances attendues sur les domaines publics respectifs.

Cela permettra une transparence sur ces tarifs et facilitera l'élaboration des propositions par les opérateurs répondant aux appels d'offres.

GOUVERNANCE

Le pilotage de cette Charte sera assuré par un Comité de pilotage stratégique ou siègeront à parité la Ville de Strasbourg et Voies navigables de France. Il aura en particulier à évaluer les réalisations effectives et, au regard des résultats, à arbitrer le plan d'action bisannuel à réaliser.

Il sera constitué sur la base d'une décision conjointe du Maire de Strasbourg et du Directeur territorial de VNF Strasbourg.

Les partenaires signataires de la Charte y seront associés en fonction de l'ordre du jour.

Le Comité de pilotage stratégique se réunira deux à trois fois par an pour orienter et arbitrer le déroulement des opérations.

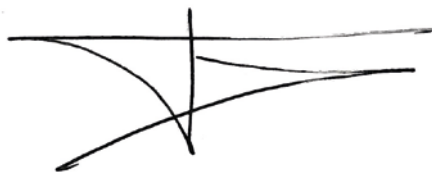
Ses réunions seront préparées par le Comité technique qui se réunira préalablement à l'initiative du référent voies d'eau de la Ville de Strasbourg et du Responsable du Service développement de VNF.

Il associera les services compétents et les partenaires signataires pour atteindre les objectifs précisés dans la Charte et dans un premier temps ceux identifiés pour les plans d'action 2017-2018 et 2018-2019.

Les signataires:

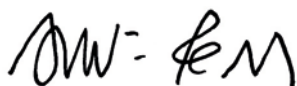


Roland RIES
Maire de Strasbourg



Thierry GUIMBAUD
Directeur général de Voies Navigables de France

Les cosignataires:



Anne PONS
Directrice de l'ADEUS



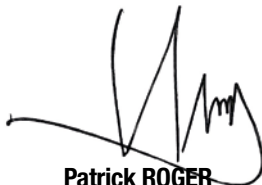
Philippe BIES
Président d'Habitation Moderne



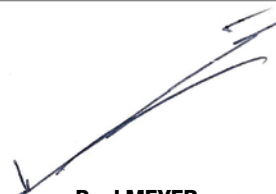
Philippe BIES
Président de CUS Habitat



Eric FULLENWARTH
Directeur de la SERS



Patrick ROGER
Vice-Président de la SPL Deux-Rives



Paul MEYER
*Vice-Président de l'Office de Tourisme
de Strasbourg et sa région*



Signature officielle de la Charte de partenariat Ville de Strasbourg – VNF, le 29 septembre 2017 à Strasbourg.

Strasbourg.eu
eurometropole

Ville et Eurométropole de Strasbourg
1, parc de l'Étoile
67076 STRASBOURG Cedex
Tél. : 03 68 98 50 00
Site : www.strasbourg.eu

vnf
Voies
navigables
de France

Direction territoriale de Strasbourg
4, quai de Paris CS 30367
67010 STRASBOURG
Tél. : 03 67 07 92 15
Site : www.vnf-strasbourg.fr



Pilotage Strasbourg :

Jean-Baptiste GERNET, Adjoint au Maire
Jean-François LANNELUC, Directeur de cabinet du Maire
Didier HOUILLON, Directeur de l'Environnement et des Services Publics Urbains

Rédaction :

IDÉES **Bertrand BARTHOUMEYROU**, Directeur général
FORMATION & CONSEIL **Claude NARIOO**, Directeur d'études

avec l'aimable contribution des services de la Ville de Strasbourg
et de la direction territoriale de VNF Strasbourg

Pilotage VNF :

Guy ROUAS, Directeur territorial Strasbourg
Jean-Laurent KISTLER, Chef du service développement
Jérémie LEYMARIE, Adjoint au Chef du service développement
Laure MAUNY, Responsable communication

Conception graphique :

EG **Emmanuel Graphik** **Nicolas BAUD**, Designer graphique

